



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

ambulanciers

Question écrite n° 100383

### Texte de la question

M. Camille de Rocca Serra attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des ambulanciers hospitaliers quant à l'avenir de leur profession. Malgré la reconnaissance de leur activité professionnelle tant sur le terrain que dans les services hospitaliers, les ambulanciers hospitaliers ne figurent curieusement pas sur la liste des professions de santé. Au vu de leurs pratiques régulières au contact des malades, des patients ou des victimes de la voie publique et des soins qu'ils sont souvent appelés à administrer, il demande au Gouvernement de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à une éventuelle modification de leur statut.

### Données clés

**Auteur :** [M. Camille de Rocca Serra](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100383

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 18 juillet 2006, page 7461